



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

14 décembre 2020

DATE D'AFFICHAGE

14 décembre 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 24

OBJET :

**Investissement 2021 –
Réalisation de 2 prêts
bancaires.**

Pour : 19

Contre : 5

Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture
le

Publiée le

Notifiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ ALAIS**

L'an deux mille vingt, le 14 décembre à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Etaient présents :

Mmes et M. Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Françoise BOUSSAT, Marie Solange GRILLOT, Alain SOUÉDET, Fleurine BOCQUILLON, Stéphanie MARTINS VIANA, Laurent PERTHUIS, Jacqueline GALEAZZI, José AZEVEDO, Maria PYRKA, Stéphane LE PECULIER, Danièle PAGEARD, Rodolphe WELSCH, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX, Nicolas FOURNILLON

Etaient Absents :

M. Sylvain PASTORELLO

Mme Annick BAZIN

Mme Laure CHENU

Etaient Absents-excusés :

M. Guy-Charles HUMBERT donne pouvoir à Claire HERLIN

Mme Christine DAVOINE, donne pouvoir à Ariel SHEPS

M. Julien CAYZAC donne pouvoir à Hervé FRANEL

M. Philippe VAN ROSSOMME donne pouvoir à Mariannick MORVAN

INVESTISSEMENT 2021 - REALISATION DE 2 PRETS BANCAIRES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2337-3,

VU le budget primitif 2020,

CONSIDERANT que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

CONSIDERANT que c'est à l'Assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière, sauf à être déléguée au Maire,

CONSIDERANT les consultations bancaires en cours de sollicitation,

CONSIDERANT le remboursement du FCTVA à N+2 ans, impactant la trésorerie communale,

CONSIDERANT les projets de mandat à lancer dès le 1^{er} semestre 2021, et notamment le projet de « requalification du centre-ville »,

CONSIDERANT la volonté d'anticiper le bon équilibre du prochain exercice budgétaire 2021, avec un futur besoin de financement identifié comme suit :

- un prêt relais (préfinancement du FCTVA N-2 et des subventions notifiées mais non encore perçues) : de 550 000 €
- un emprunt à long terme : de 420 000 €

CONSIDERANT l'avis de la Commission des Finances du 3 décembre 2020.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A LA MAJORITE AVEC 19 VOIX POUR ET 5 VOIX CONTRE

ADOpte le plan de financement à prévoir comme suit :

- Un prêt relais (préfinancement du FCTVA N-2 et des subventions notifiées mais non encore perçues) : de 550 000 €
- Un emprunt à long terme : de 420 000 €

AUTORISE Madame le Maire à poursuivre les discussions avec les établissements prêteurs consultés pour permettre la signature de chacun, des contrats d'emprunt au mieux des intérêts de la Commune (durée, taux et périodicité notamment) ;

AUTORISE Madame le Maire à signer les contrats et tous les documents afférents à cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme

Le Maire.
Mariannick MORVAN

